

## Histoire et actualité de la criminalité à Marseille : un bilan chiffré des connaissances

Laurent MUCCHIELLI

N°8 - Novembre 2013

**Résumé :** La délinquance et la criminalité à Marseille font l'objet d'une politisation et d'une médiatisation nationales croissantes depuis quelques années. La fréquence des « règlements de compte entre malfaiteurs » sert de prétexte à une mobilisation générale assortie de commentaires rarement bien informés, souvent sensationnalistes, parfois même fantaisistes. Dans cet article, l'auteur s'efforce de faire le point des connaissances sur l'histoire et l'actualité des problèmes de délinquance et de criminalité dans la région marseillaise. Il rappelle d'abord la longue histoire du banditisme à Marseille, liée à la situation géographique de ce port. Puis il élargit l'analyse à la petite et moyenne délinquance en comparant les données policières disponibles sur les cinq plus grandes villes françaises, exercice qui contredit l'idée d'une dangerosité marseillaise généralisée. Enfin, à travers une comparaison entre Marseille et Paris ainsi qu'un examen détaillé des données socio-économiques disponibles, il souligne l'une des principales spécificités de la cité phocéenne, à savoir l'ampleur des phénomènes d'exclusion socio-économique et l'intensité de la pauvreté qui caractérisent certains quartiers de la ville ainsi que l'importance des inégalités sociales qui la polarisent.

**Mots-clés :** Marseille - Délinquance - Criminalité - Statistiques - Banditisme - Règlements de compte - Trafics de drogue - Politisation - Médiatisation - Pauvreté - Exclusion - Inégalités.

### Sommaire

- |  |         |
|--|---------|
| 1. La politisation et la médiation nationales d'une question locale  | page 1  |
| 2. Les règlements de compte criminels à Marseille : une vieille histoire   | page 2  |
| 3. Les taux d'infraction d'atteintes aux biens et aux personnes des cinq plus grandes villes ou agglomérations françaises selon la statistique de police | page 10 |
| 4. Un contexte socio-économique particulièrement lourd   | page 13 |
| Pour conclure  | page 18 |
| Bibliographie  | page 19 |

*L'auteur remercie Emilie Raquet (ORDCS) pour son aide dans la collecte et la présentation de quelques-unes des données statistiques mobilisées dans ce texte, ainsi que les collègues chercheurs, les policiers, magistrats et autres professionnels travaillant dans la région marseillaise pour leurs relectures, leurs commentaires et leurs encouragements.*

« En 1935, en ouverture de *Justin de Marseille*, la caméra de Maurice Tourneur embrasse le Vieux port et la foule qui l’anime, avant de s’arrêter sur un reporter parisien fraîchement débarqué (...). Il s’enquiert auprès du premier brave Marseillais venu des mystères de sa belle ville. ‘*Mais Marseille, c’est un port*’, répond l’homme à l’accent chantant, ‘*et dans un port y’a de tout, des vierges, des travailleurs, des bandits, des pères de famille, des maquereaux et tutti quanti*’. Le journaliste acquiesce en bafouillant : il n’en doute pas... ‘*Vous n’en doutez pas, ouais*’, réplique son interlocuteur, ‘*seulement ce que vous venez tous chercher ici, c’est Chicago*’ »<sup>1</sup>.

## 1. La politisation et la médiatisation nationales d’une question locale

Les phénomènes de délinquance survenant à Marseille et ses environs immédiats sont l’objet d’une politisation et d’une médiatisation nationales croissantes. L’histoire précise de ce phénomène reste à écrire. Il semble en tous cas que, à partir du milieu de l’année 2011 environ, le gouvernement français et les grands médias parisiens ont agi de telle façon qu’ils ont installé une sorte d’alerte permanente concernant tout ce qui touche au thème de la sécurité à Marseille, deuxième ville française. A la fin du mois d’août 2011, le ministre de l’Intérieur de l’époque (Claude Guéant) changeait pour la troisième fois en deux ans le préfet de police de Marseille, déclarant que les problèmes de sécurité de la ville avaient atteint un niveau « *insupportable* ». S’agissant d’une période de campagne électorale, la Première secrétaire du Parti socialiste (Martine Aubry) était à l’occasion également descendue à Marseille pour montrer que cette préoccupation n’était pas seulement celle du gouvernement conservateur alors au pouvoir. De fait, cette politisation et cette médiatisation nationales d’une question locale se poursuivent depuis le milieu de l’année 2012 et le retour de la gauche au pouvoir. Prolongeant bien des pratiques de ces prédécesseurs, le ministre de l’Intérieur Manuel Valls commente abondamment les faits divers au fil des jours. Et le Premier ministre lui-même, après avoir organisé en septembre 2012 un « comité interministériel sur la criminalité à Marseille » (fait inédit), est revenu en août 2013, accompagné de cinq ministres, pour se pencher sur la ville et y annoncer finalement un simple renforcement des effectifs de police. Face à une opposition qui profite de chaque fait divers pour réinvestir la traditionnelle rhétorique sécuritaire, force est de constater que le nouveau gouvernement participe à cette sorte de surenchère politique d’affichage d’une forte préoccupation pour la criminalité à Marseille. Enfin, les élus locaux, de droite comme de gauche, contribuent également à cette surenchère qui fait désormais partie de la campagne électorale pour les municipales de mars 2014. Après l’envoi de l’armée et l’usage de drones pour surveiller la ville, on ignore quelle nouvelle idée pourra germer.

Suivant comme toujours de très près la politisation, la médiatisation n’est pas en reste. Elle vient en permanence réactiver, dramatiser et mettre en scène la question marseillaise. Tout se passe là aussi comme si les grands médias parisiens (à commencer par l’Agence France Presse dont les communiqués alimentent l’ensemble des rédactions) avaient installé une alerte permanente en classant comme « prioritaires » tous les événements touchant au thème de la sécurité survenant sur le territoire marseillais (les questions de délinquance « classiques » mais également la question des « Roms », les dysfonctionnements de l’institution policière ou encore récemment la question de la sécurité à l’hôpital). Ce système fonctionne dès lors comme une sorte d’aspirateur de faits divers dans un réservoir local certes bien réel (et même fort achalandé en matière de banditisme) mais pas pour autant unique en France. Le tout est intégré dans une dramatisation

---

<sup>1</sup> Cité par L. Montel, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l’imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, Thèse de l’Université Paris X-Nanterre, décembre 2008, p. 5.

générale à laquelle contribue non seulement la quasi-totalité des grands médias parisiens mais également la presse locale (*La Provence, Var Matin...*), et qui conduit à présenter le territoire marseillais comme une sorte d'exception française, voire même un territoire davantage étranger que national. Ce n'est plus Marseille c'est Chicago, ou plus exotique encore<sup>2</sup>. Ce faisant, et le plus souvent sans le savoir, les commentateurs du débat public ne font qu'actualiser une tradition et une représentation fort anciennes (pluriséculaires) faisant de Marseille, et plus largement de la Provence ou du Midi, une terre de violence exacerbée<sup>3</sup>.

Ces représentations et ces discours relèvent-ils du fantasme ou de la réalité ? L'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS) consacre une partie de ses ressources scientifiques à étudier les divers phénomènes de délinquance à Marseille. Une première analyse des enquêtes de victimation au niveau régional, présentée lors de la 4<sup>ème</sup> journée d'étude de l'ORDCS de janvier 2013, sera publiée en 2014<sup>4</sup>. Des recherches sont en cours sur les trafics de drogue et sur les règlements de compte criminels ; elles seront également publiées également en 2014. Une enquête locale de victimation ainsi qu'une série de six enquêtes de terrain auront lieu en 2014 et 2015 dans la ville de Marseille. L'objet du présent article est donc, plus modestement, de faire un point sur les données actuellement disponibles afin de situer Marseille par rapport à l'ensemble du contexte national. On espère que ceci sera suffisant pour opérer déjà un « léger recadrage » par rapport au débat politico-médiatique actuel.

Dans un premier temps, on reviendra sur les règlements de compte criminels et l'histoire du banditisme à Marseille. Puis on élargira la focale aux petite et moyenne délinquances et on comparera les données policières disponibles sur les cinq plus grandes villes françaises. Enfin, on proposera une comparaison sans doute un peu audacieuse entre Marseille et la région parisienne, mais qui permettra d'entrevoir l'une des principales spécificités de la cité phocéenne, à savoir l'ampleur des phénomènes d'exclusion socio-économique et l'intensité de la pauvreté qui caractérisent certains quartiers de la ville ainsi que l'importance des inégalités sociales qui la polarisent<sup>5</sup>. Toutes choses qui - n'en déplaisent aux adeptes du discours sécuritaire simpliste - constituent les terreaux de ces différentes formes de délinquances plus ou moins organisées.

2

## 2. Les règlements de compte criminels à Marseille : une vieille histoire

A chaque règlement de compte ou presque, les médias font mine de découvrir la réalité du banditisme et cherchent comment présenter à leurs consommateurs une information attirante. Tout à tour, tel homicide serait le révélateur d'une violence croissante, d'un rajeunissement des criminels, d'une banalisation de l'usage des armes à feu, et puis de la perte des repères, de la disparition des codes moraux, de l'impuissance

---

<sup>2</sup> Ainsi pouvait-on lire dans la presse : « "Il y a plus de kalachnikov à Marseille qu'à Kaboul", selon le syndicat Alliance » (*La Provence*, 24 août 2011). Quant à la comparaison avec Chicago, elle fonctionne comme un lieu commun auquel l'ancien responsable de l'Observatoire National de la Délinquance, Alain Bauer, avait donné lui aussi crédit (« Une criminalité de type Chicago », *Var Matin*, 29 août 2011). Il s'agit pourtant d'une très vieille représentation sensationnelle qui faisait déjà les beaux jours de la presse de faits divers dans l'entre-deux-guerres (L. Montel, « Le Chicago français ? Marseille dans *Déetective* (1928-1939) », in C. Amalvi, C. Piot et A. Lafon, dir., *Le Midi, les Midis dans la IIIe République (1870-1940)*, Nérac, Editions d'Albret, 2012, p. 173-188).

<sup>3</sup> Voir notamment O. Boura, *Marseille ou la mauvaise réputation*, Paris, Arléa, 1998 ; E. Témine, « La légende noire de Marseille », *L'histoire*, 1999, n°230, p. 28-29 ; L. Montel, *Marseille capitale du crime*, Op.cit. ; C. Regnard, « Violences de Marseille, violences à Marseille », in J.-N. Jeanneney (dir.), *L'actualité au regard de l'histoire. De l'affaire Merah à l'élection du pape François*, Paris, Autrement/ Le Monde, 2013, p. 135-154.

<sup>4</sup> L. Mucchielli, E. Raquet, C. Saladino, V. Raffin, « La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique », *Déviance et société*, 2014 (à paraître).

<sup>5</sup> L'« intensité de la pauvreté » est un indicateur de l'INSEE qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

de l'Etat, de l'apparition de nouveaux ceci ou nouveaux cela... etcetera et « blablabla », est-on tenté de dire. Certes, les règlements de compte meurtriers entre malfaiteurs connaissent depuis quelques années un regain d'intensité sur fond notamment de concurrence exacerbée sur le marché des drogues<sup>6</sup>. Certes encore, selon les statistiques de police, environ un tiers des « règlements de compte entre malfaiteurs » enregistrés en France par la police judiciaire ont lieu dans la seule région marseillaise ces dernières années (et même 25 sur 63 en 2012). Le banditisme marseillais semble donc sinon le plus étendu ou le plus actif de France, du moins le plus meurtrier<sup>7</sup>. Il partage ce sombre privilège avec la Corse, ce qui est bien plus qu'une comparaison dans la mesure où il s'agit pour une part des mêmes réseaux criminels. Certes enfin, au cours des années récentes, certains de ces règlements de compte se sont déroulés dans des lieux (publics) et d'une façon (plus ostentatoire qu'organisée) qui ne peuvent que choquer et inquiéter légitimement la population. Toutefois, cette activité criminelle n'a hélas rien de nouveau, elle s'enracine au contraire dans une longue histoire<sup>8</sup>. Et cette histoire ne fut en rien moins violente que notre présent, bien au contraire.

### **Un passé... bien plus violent que le présent**

Le 4 octobre 1978, dans le quartier du Canet (14<sup>ème</sup> arrondissement), en fin de journée, trois hommes armés et cagoulés pénètrent dans le Bar du Téléphone et y abattent la totalité des personnes présentes, soit dix personnes. Le tout dure environ quatre minutes. Il s'agit de professionnels. Parmi les victimes, quatre personnes sont « connues des services de police » et deux sortent tout juste de prison. Il s'agit apparemment de membres d'un réseau de proxénétisme. Cette tuerie fait grand bruit. La direction des affaires criminelles à Paris prend directement l'enquête en main. Beaucoup pensent à l'époque que ces assassinats sont liés à la guerre qui oppose les réseaux de deux grands bandits marseillais du moment : Gaëtan Zampa et Jacques Imbert (*Jacky Le Mat*). Le juge d'instruction chargé de l'affaire, Pierre Michel, lutte depuis peu contre la délinquance organisée à Marseille. C'est un homme particulièrement intègre et déterminé, qui sera surnommé « le justicier » par la presse locale. Avec les enquêteurs de police travaillant sous sa direction, il parviendra à démanteler plusieurs laboratoires de transformation de l'héroïne et portera des coups sévères à la *French Connection*. Mais il est assassiné le 21 octobre 1981, en plein jour, à midi, dans la rue, devant son domicile marseillais. Deux hommes en moto lui tirent deux balles dans la tête et une troisième dans le thorax.

Ces faits ne sont pas très vieux, ils n'ont qu'une trentaine d'années. Ils sont pourtant d'une gravité semblant bien supérieure à celle qui caractérise actuellement les règlements de compte marseillais et autorise des discours politiques et médiatiques plus alarmistes les uns que les autres. Que dirait-on aujourd'hui face à des affaires comme cette tuerie du Bar du Téléphone ou face à l'assassinat d'un juge d'instruction ? Les animateurs habituels du débat public (hommes et femmes politiques, journalistes, pseudo-experts attirés de tels ou tels plateaux de télévision) seraient fort avisés de se renseigner davantage et d'utiliser les

---

<sup>6</sup> Les règlements de compte sont classiquement liés à trois types de situations ou de conflits : la délation ou la trahison, les conflits liés aux transactions entre criminels et les conflits liés à la compétition pour le contrôle d'un marché ou d'un espace (cf. G. Cordeau, « Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de compte », *Criminologie*, 1989, 2, p. 13-34).

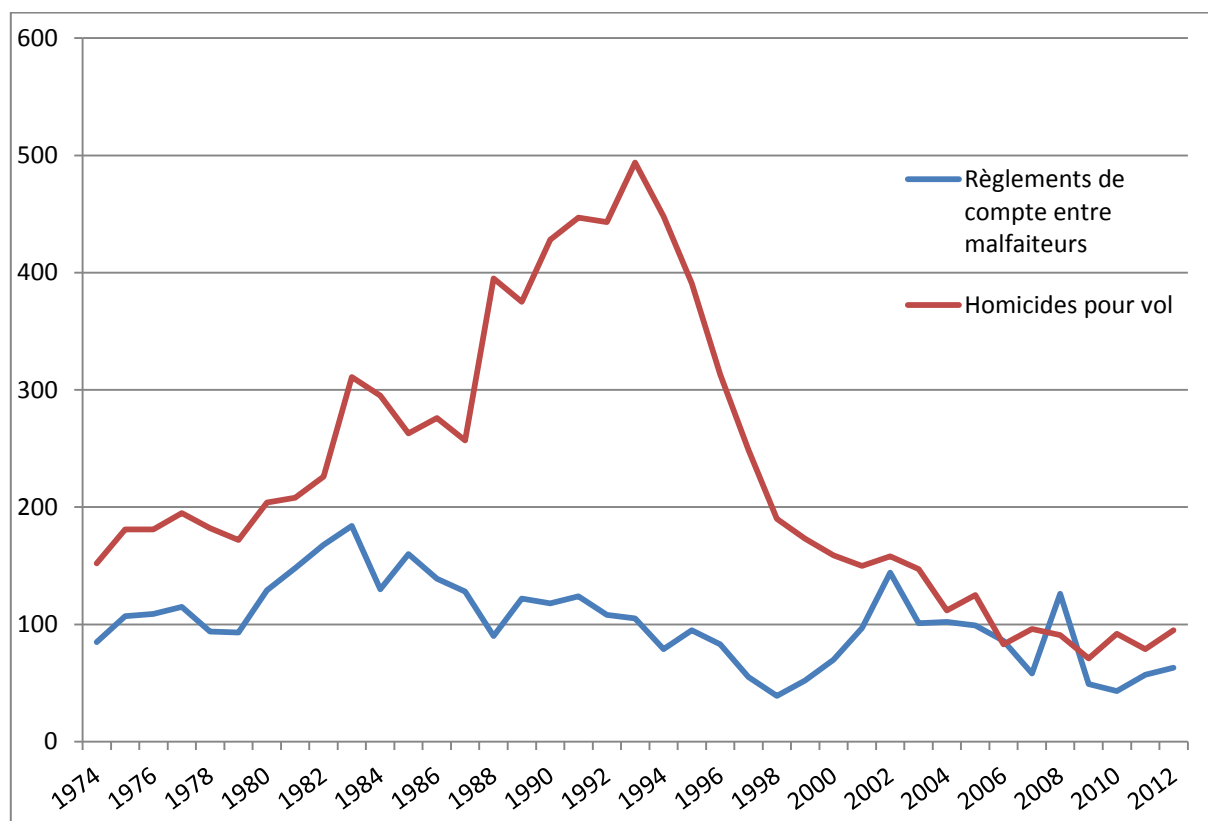
<sup>7</sup> Ceci n'est vrai qu'en chiffres absolus. Si l'on calcule en taux par rapport à la population résidente, la Corse détrône aisément les Bouches-du-Rhône (18 règlements de compte y ont été enregistrés en 2012, pour une population de 300 000 habitants). Pour une comparaison systématique des taux d'homicides selon les régions françaises, incluant aussi les Départements d'outre-mer, cf. L. Mucchielli, « Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 2013, 6, p. 1-32.

<sup>8</sup> Sur l'état de l'historiographie concernée, cf. C. Regnard, « L'histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 2012, n°2.

(En ligne : [http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS\\_Etudes\\_travaux\\_n2.pdf](http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS_Etudes_travaux_n2.pdf))

quelques données publiques à disposition, à commencer par la comptabilité policière des règlements de compte <sup>9</sup>.

**Graphique 1 :** l'évolution des règlements de compte entre malfaiteurs et des homicides et tentatives d'homicides pour vols en France (1974-2012)



Source : ministère de l'Intérieur, *La documentation française*

La statistique de police publie chaque année depuis 1973 le nombre des « règlements de compte entre malfaiteurs » enregistrés par la police judiciaire dans chaque département. C'est l'unique source disponible sur le sujet. Il est probable qu'elle sous-estime un peu la réalité compte tenu des potentiels assassinats commis par des professionnels sachant faire disparaître leurs victimes <sup>10</sup>. Mais rien ne permet de penser que cette sous-estimation est plus fréquente aujourd'hui qu'hier. Bien au contraire, les progrès de la police scientifique et technique, la multiplication des traces matérielles et sociales qui accompagnent notre vie quotidienne en société ainsi que l'évolution du banditisme marseillais lui-même (que policiers et magistrats locaux disent plus « amateur » que par le passé <sup>11</sup>) suggèrent que ces homicides non recensés sont plus rares aujourd'hui que par le passé.

<sup>9</sup> Exception à la règle : l'article très bien informé de Louise Fessard (« Règlements de comptes à Marseille: la vérité des chiffres, loin des clichés ») publié dans *Mediapart* le 11 septembre 2013.

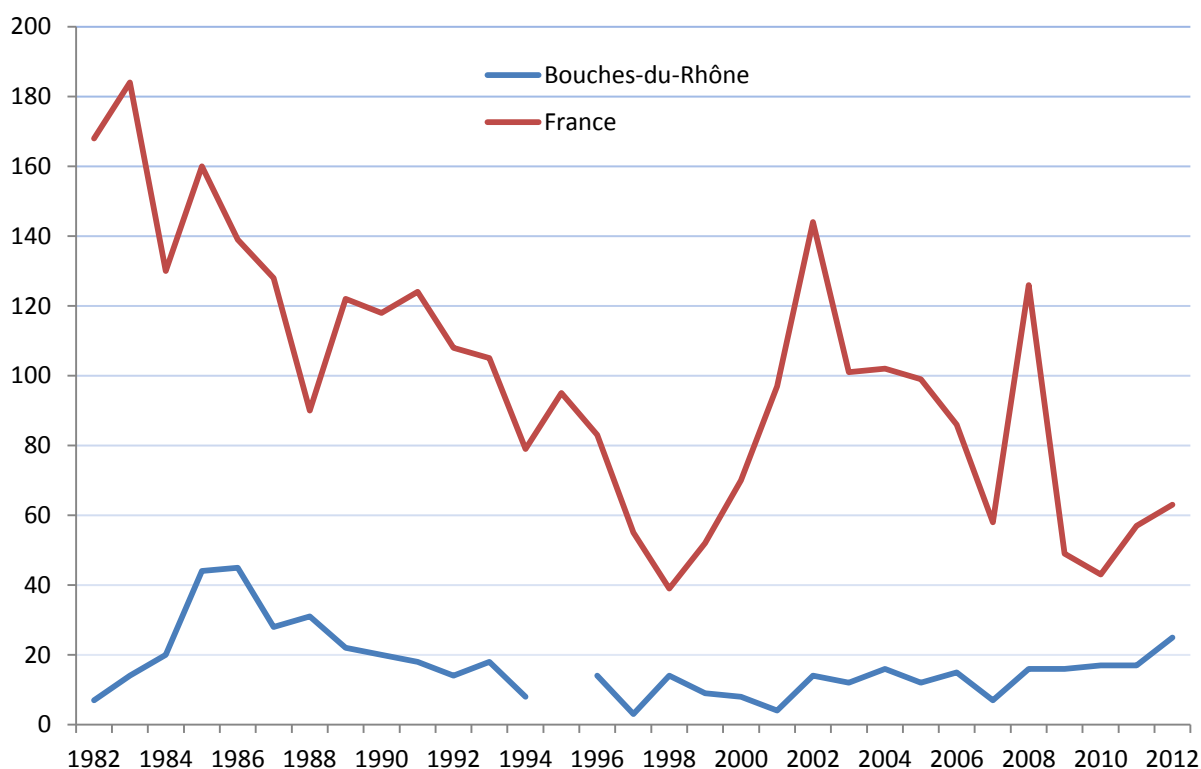
<sup>10</sup> Tuer une personne sans que nul ne s'en aperçoive n'est cependant pas aussi facile qu'on l'écrit parfois. Faire disparaître un corps est une chose, techniquement peu difficile, mais faire disparaître socialement une personne en est une autre, autrement plus improbable (cf. les détails donnés dans L. Mucchielli, « L'élucidation des homicides : de l'enchantement technologique à l'analyse du travail des enquêteurs de police judiciaire », *Déviance et société*, 2006, 1, p. 91-119).

<sup>11</sup> C'est un fait que certains règlements de compte sont commis par des hommes encore très jeunes, issus des quartiers nord, peu expérimentés, parfois sous l'emprise forte de stupéfiants, pour des motifs pas toujours très importants et avec un usage des armes automatiques type Kalachnikov qui est autant sinon plus démonstratif que performatif. Des faits comparables sont cependant enregistrés également chaque année en région parisienne.

L'examen de la courbe de ces homicides au cours des quarante dernières années (graphique 1) indique clairement que le début des années 2010 ne constitue en aucun cas un pic dans l'histoire des règlements de compte. Avec 63 règlements de compte entre malfaiteurs enregistrés en 2012, on se situe au contraire pratiquement au plus bas de la courbe. Seule la toute fin des années 1990 (39 cas enregistrés en 1998, 52 en 1999) apparaît comme plus calme encore. A l'inverse, au sommet de la courbe, on avait enregistré 184 règlements de compte en 1984, soit environ trois fois plus que de nos jours <sup>12</sup>.

Quant à la situation dans la région dans le département des Bouches-du-Rhône, comme on peut le voir sur le graphique 2, jusqu'à l'année 2012 et à ses 25 règlements de compte meurtriers, la tendance oscillait plutôt autour de la quinzaine de ces faits depuis le milieu des années 1990. L'avenir dira s'il s'agit d'une tendance à la hausse ou d'un pic annuel isolé. Toujours est-il qu'il suffit de remonter à la deuxième moitié des années 1980 pour trouver un niveau de règlements de compte nettement supérieur dans la région : 44 en 1985, 45 en 1986 (sommet de la courbe contemporaine) et encore 28 en 1987 et 31 en 1988.

**Graphique 2 :** l'évolution des règlements de compte entre malfaiteurs en France et dans les Bouches-du-Rhône au cours des trente dernières années (1982-2012)



Source : ministère de l'Intérieur, La documentation française

Note : la rubrique « règlements de compte entre malfaiteurs » n'est pas renseignée dans le volume de l'année 1995

Au final, force est de constater, ne serait-ce que sur une relativement courte période comme les quarante dernières années, que tous les discours annonçant l'irruption d'une « nouvelle violence » et de « nouveaux

<sup>12</sup> Au passage, nous avons également porté sur le graphique 1 la courbe des homicides et tentatives d'homicides commis à l'occasion de vols (tels qu'un braquage de bijouterie ou une attaque de banque). On y constate la baisse spectaculaire de ce type d'attaques meurtrières à partir du milieu des années 1990, en liaison probablement avec la généralisation de nouveaux équipements de sécurité. Pour plus de détails sur l'évolution des différentes catégories d'homicides et leurs protagonistes dans la France contemporaine, cf. L. Mucchielli, « Les homicides dans la France contemporaine : évolution, géographie et protagonistes (1970-2007) », in L. Mucchielli, P. Spierenburg (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Age à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 131-162.

bandits » totalement différents de leurs prédécesseurs procèdent largement du fantasme et de l'ignorance. Le trop célèbre fusil d'assaut Kalachnikov n'a fait que remplacer chez certains les précédentes armes à feu automatiques disponibles sur le marché noir. Les bandits des générations précédentes n'étaient en aucun cas moins violents ou plus moraux que ceux d'aujourd'hui. Toutes ces reconstructions qui enjolivent le passé *a posteriori* ne sont tout simplement pas sérieuses.

### **La longue histoire du banditisme à Marseille**

C'est probablement au tournant du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècles qu'une « économie criminelle » émerge à Marseille, en liaison principalement avec la compétition pour l'exploitation de la prostitution en centre-ville<sup>13</sup>. La chose est liée au fait que Marseille est devenu un port international. Les lignes desservies par les compagnies de transport maritime ne traversent plus seulement la Méditerranée mais vont jusqu'en Asie et en Amérique du Sud, notamment en Argentine. Des trafics vont progressivement s'organiser, en lien avec les colonies et protectorats français (Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc...). Le nombre des homicides de type « crapuleux » augmentent fortement à cette époque. On tue les traîtres, les réfractaires et les ennemis (rivaux). L'historiographie note déjà que « la violence est un facteur de cohésion interne, une garantie d'obéissance et de silence, et elle constitue une assurance de pérennité. Une fois le pacte lié entre un individu et le groupe, il apparaît difficile de se rétracter. Les crimes perpétrés sont si graves (vols qualifiés, assassinats) que les membres de la bande ne rechignent pas à commettre un assassinat pour se prémunir d'une quelconque faille dans la cohésion de la bande »<sup>14</sup>. Cette hausse des homicides à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle est liée enfin à l'augmentation de l'usage des armes à feu et « la démocratisation de leur coût »<sup>15</sup>. On passe de « l'ère de la lame » à « l'ère de la poudre ».

Au tournant du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècles, dans une société où prédominent très largement les formes classiques de petite délinquance tournées vers les biens (vols et cambriolages), les jeux d'argent prohibés ainsi que les traditionnelles bagarres entre jeunes hommes, des formes de délinquance plus organisées et plus « professionnalisées » se constituent donc autour de la fausse-monnaie et surtout de la prostitution. Mais, à la veille de la Première Guerre mondiale, un nouvel objet de trafics apparaît et va progressivement s'imposer comme un phénomène majeur tant il est lucratif et, au début, peu risqué : le trafic de drogues.

Le trafic de drogues est la grande affaire du 20<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit au départ de l'opium, produit de consommation relativement courante en Indochine, notamment chez les militaires français, et qui fait l'objet au tournant du siècle d'un accaparement par le gouvernement colonial français qui tente d'en monopoliser la production et la vente. L'opium commence alors à s'exporter et à se consommer en métropole, notamment à partir du port militaire de Toulon. A côté du marché légal, et compte tenu de la politique de plus en plus restrictive décidée en métropole, le trafic s'organise, des délinquants français achetant à des marins chinois ou français : « ce trafic s'apparente à une contrebande de produits prohibés ou surtaxés, il est pratiqué par des navigateurs et des commerçants, des tenanciers de bars ou de maisons de rendez-vous, des mondaines, à côté d'une autre occupation, souvent légale. Sa stigmatisation reste limitée dans une ville où la contrebande n'a pas une image très négative »<sup>16</sup>. La situation change avec la loi du 12 juillet 1916 réprimant le commerce et la détention de drogues « notamment l'opium, la morphine et la cocaïne », qui fait (déjà) de la France le pays le plus répressif en la matière.

<sup>13</sup> C. Regnard-Drouot, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 302.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>16</sup> L. Montel, *Marseille capitale du crime*, Op.cit., p. 714.

La conséquence directe est que ce trafic est renvoyé aux seuls milieux délinquants. Ces derniers vont s'organiser progressivement dans les années 1920, mettant en place des circuits dans lesquels la France sert d'interface entre l'Asie et l'Amérique. Au passage, les réseaux s'organisent aussi entre Marseille et Paris. L'étape suivante consistera à apprendre à transformer l'opium pour ne plus importer que du produit brut et démultiplier les gains.

Après l'opium, la cocaïne se répandra dans l'entre-deux-guerres, l'héroïne ne venant que plus tard, surtout après la Deuxième Guerre mondiale. Les premiers laboratoires de transformation de l'héroïne remonteraient toutefois au milieu des années 30. En revanche, « il est attesté que dès 1920, on sait fabriquer la cocaïne à Marseille »<sup>17</sup>.

Si les petite et moyenne délinquances sont pour partie associées à l'immigration italienne, à Marseille au début du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est que les immigrés issus de différentes régions d'Italie forment environ un quart de la population de la cité phocéenne, et globalement son quart le plus pauvre. Mais c'est une autre région méditerranéenne qui, à côté de l'Italie, va progressivement se distinguer dans l'histoire française du trafic de drogues : la Corse. A cela, nul mystère et nul déterminisme pseudo-culturel, mais deux données essentielles. La première est l'importance de l'immigration villageoise corse vers Marseille, au point d'y constituer par exemple au début du siècle la plus grosse partie d'un quartier pauvre historique du centre-ville de Marseille : le Panier<sup>18</sup>. La seconde est l'importance de la population corse dans l'administration coloniale (y compris la police et les douanes) et dans la marine marchande. La main d'œuvre et la capacité à organiser des réseaux d'interconnaissance tout au long de la chaîne des trafics sont donc grandement facilitées. Ajoutons enfin des systèmes clientélistes de solidarité et d'échanges qui s'étendent aux représentants politiques bientôt élus sur la base de cette implantation corso-marseillaise, et se trouvent ainsi réunis les éléments qui, à la fin des années 1920 et dans les années 1930, vont permettre l'essor d'un nouvel âge du banditisme, qui dominera les années 1930-1980 et qui n'a jamais réellement disparu jusqu'à nos jours<sup>19</sup>.

7

Figures emblématiques de ceux que l'on nommera plus tard les « parrains du Milieu », le Corse Paul Carbone et le Napolitain François Spirito dominent le banditisme marseillais des années 1930, passant de la prostitution au trafic de drogues et au trafic d'armes avec l'Espagne franquiste, pratiquant le racket à grande échelle et les paris sportifs truqués (la boxe notamment)<sup>20</sup>. Ils bénéficient de la protection de Simon Sabiani. Homme politique d'origine corse, qui sera député des Bouches-du-Rhône de 1928 à 1936 et premier adjoint à la mairie de Marseille de 1929 à 1935, il est alors « la véritable maître de la ville »<sup>21</sup>. En retour, les bandits assurent aussi le service d'ordre de certains élus, ainsi que diverses autres basses besognes et violences politiques.

Bien organisés, souvent instruits, connaissant les lois et employant des avocats chevronnés, bénéficiant de protections politiques importantes, ces nouveaux bandits vont prospérer durant les périodes politiques extrêmement troublées que constituent les années 1930 puis la Deuxième guerre mondiale<sup>22</sup>. Certains profiteront beaucoup après la guerre de leurs réseaux et amitiés forgées dans la Résistance (notamment, à

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 730.

<sup>18</sup> M.-F. Attard, *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement, 1997.

<sup>19</sup> C'est notamment la thèse de T. Colombié, *La French Connection. Les entreprises criminelles en France*, Paris, Editions Non Lieu, 2012. Du même auteur : *Les héritiers du Milieu. Au cœur du grand banditisme, de la Corse à Paris*, Paris, La Martinière, 2013.

<sup>20</sup> L. Montel, *Marseille capitale du crime*, Op.cit., p. 35.

<sup>21</sup> E. Temime, *Histoire de Marseille*, Marseille, éditions Jeanne Laffitte, 2006, p. 157.

<sup>22</sup> J. Pierrat, *Une histoire du Milieu. Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, Paris, Denoël, 2003 ; G. Auda, *Bandits corses : des bandits d'honneur au grand banditisme*, Paris, Michalon, 2005.



Marseille, les frères Guerini, compagnons de lutte de Gaston Defferre), comme d'autres en région parisienne se sont considérablement renforcés en coopérant avec l'occupant allemand<sup>23</sup>. D'autres encore sauront jouer de la guerre froide et de la grande peur américaine du communisme pour protéger en partie leurs trafics durant la période qui allait constituer « l'âge d'or » du grand banditisme français : les années 1950-1970 et la célèbre *French Connection*.

Durant ces années, le banditisme corse va dominer une vaste filière de trafic d'héroïne (drogue dérivée de l'opium), diversifiant ses approvisionnements en matière première (notamment en provenance de la Turquie via le Liban - anciennement sous mandat française), organisant la transformation de la drogue sur place puis son exportation principalement vers l'énorme marché américain<sup>24</sup>. Il ne s'agit toutefois pas d'une organisation pyramidale mais d'une multitude de réseaux : « hiérarchie fondée sur l'autorité et le prestige, principe de vendettas et surtout organisation en familles concurrentes qui n'ont en commun que l'origine et le fait de s'associer occasionnellement pour réaliser une bonne affaire »<sup>25</sup>. Par ailleurs, ces réseaux corses ne contrôlent pas l'ensemble du trafic. Ils constituent plutôt « le segment central d'un vaste marché ». En réalité, ils « ont exporté la drogue aux Etats-Unis pour répondre à un appel d'offre des Siciliens de New York : les Marseillais furent donc avant tout des partenaires commerciaux, voire des sous-traitants, de Cosa Nostra »<sup>26</sup>.

Ce système va prospérer malgré la pression policière franco-américaine et seule une légende peut faire croire que les opérations policières renforcées du début des années 1970 ont fait disparaître ce grand banditisme<sup>27</sup>. Certains clans décapités, d'autres ont pris le relais. Les Gaetan Zampa, Jacques Imbert (*Le Mat*) et autres Francis Vanverberghe (*Le Belge*) domineront les années 1980 à 2000, se livrant à des guerres sans merci qui ont occasionné plusieurs dizaines de morts au bas mot, et ce pour les seuls règlements de compte marseillais liés à la drogue (il faudrait en ajouter des dizaines d'autres pour les affaires liées à la prostitution, aux boîtes de nuit et aux casinos sur l'ensemble de la région). Enfin, d'autres « parrains corses » sont restés en place jusqu'à nos jours, bénéficiant de complicités politiques et policières qui sont des secrets de polichinelle<sup>28</sup>, en liaison probable avec la lutte contre les organisations clandestines nationalistes violentes, lutte longtemps considérée par les gouvernements français comme (politiquement) prioritaire par rapport à celle à mener contre le crime organisé<sup>29</sup>.

8

---

<sup>23</sup> G. Auda, *Les belles années du « Milieu » (1940-1944). Le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*, Paris, Michalon, 2013.

<sup>24</sup> Plus de 4 millions d'américains consommeraient de l'héroïne dans les années 1960 selon les rapports officiels américains.

<sup>25</sup> A. Marchand, « La French Connection, entre mythes et réalités », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012, 115, p. 94.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>27</sup> T. Colombié, *La French Connection*, Op.cit.

<sup>28</sup> J. Follorou, V. Nouzille, *Les parrains corses*, Paris, Fayard, 2ème éd 2009 (on lira par exemple le chapitre consacré à « l'affaire des fichiers du grand banditisme », p. 516 et suivantes, où l'on apprend que la plupart des plus importants bandits corses ont été rayés de ce fichier par... le directeur central de la police judiciaire et son adjoint Roger Marion).

<sup>29</sup> J.-L. Briquet, « Violence politique et affairisme criminel en Corse. La question de la 'dérive mafieuse' du mouvement nationaliste », in J.-L. Briquet, G. Favarel-Garrigues (dir.), *Milieus criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'Etat*, Paris, Karthala, 2008, p. 251-281

## La pseudo-nouveauté des années 2000 et 2010

Les flambées de violences criminelles sont ainsi des phénomènes qui reviennent de façon très régulière dans la longue histoire du banditisme marseillais, et rien ne justifie les discours amnésiques tenus sur le présent. Comme le rappelait en août 2013 le directeur de la police judiciaire des Bouches-du-Rhône dans une interview à la presse : « *numériquement, il n’y a pas plus de règlements de comptes à Marseille aujourd’hui qu’il y a 20 ou 30 ans. Je pense notamment aux guerres de gangs des années 1990 (...). Il s’agissait plutôt de séries de représailles où plusieurs individus étaient éliminés successivement, avec des ‘matchs retour’ d’une équipe à l’autre. A cette époque-là, il y avait des pics de violence, qui se soldaient par un nombre important de victimes – sensiblement le même qu’aujourd’hui –, mais ce n’était pas forcément tous les ans. Une fois que nous avons cerné les équipes rivales et que nous les mettions hors d’état de nuire, les statistiques des règlements de comptes baissaient de manière significative dans les mois et les années qui suivaient* »<sup>30</sup>. Dans les mobiles des règlements de compte, on retrouve ainsi toujours les vengeances suite aux dénonciations, les conflits liés à la compétition pour les territoires et les vols, « arnaques » et autres « embrouilles » entre délinquants. En outre, le « Milieu » traditionnel n’a pas disparu mais il se fait plus discret. Avec les bandits corses, par exemple, « *les cibles sont mieux localisées, éliminées de façon plus “chirurgicale” et surtout de manière moins hasardeuse que lorsque deux jeunes sur un scooter tirent dans tous les sens avec une kalachnikov qu’ils maîtrisent à peine* »<sup>31</sup>. La pseudo-nouveauté des années 2000 et 2010 semble liée surtout à la multiplication des réseaux et des points de vente de drogues dans les quartiers pauvres du nord de Marseille et à la concurrence et aux conflits qui en résultent alors entre groupes rivaux pour s’accaparer ce qui, dans un contexte de grande précarité, constitue une manne financière. A cela plusieurs facteurs. D’abord la nature même du produit principal du trafic contemporain, le cannabis, qui s’adresse à une population de consommateurs incomparablement plus grande que celle de l’opium et de l’héroïne de jadis<sup>32</sup>, favorisant donc la multiplication des filières d’exportation et de transport, et plus encore celle des réseaux et des lieux de revente. Ensuite la proximité géographique du principal lieu de production (la région du Rif au Maroc<sup>33</sup>) qui facilite et accélère grandement le transport par bateau ou par route *via* l’Espagne. Enfin le fait que, depuis la mort de Francis le Belge en 2000, le « Milieu » marseillais est dans un état de relative désorganisation<sup>34</sup>. Des réseaux « corses », des réseaux « gitans » et des réseaux « maghrébins de

9

---

<sup>30</sup> C. Sainte, « Marseille fait face à de nouveaux bandits », *Le Parisien*, 12 août 2013.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> « Le cannabis est le produit illicite le plus fréquemment consommé. Si 13,4 millions de Français l’ont expérimenté, les consommateurs réguliers sont beaucoup moins nombreux mais représentent néanmoins une importante minorité. L’usage des autres drogues illicites concerne une proportion très faible de la population française. Ainsi, moins de 1 % de la population âgée de 18 à 64 ans a fait usage dans l’année de cocaïne et de poppers. Les chiffres relatifs aux autres substances sont encore plus faibles : moins de 0,5 % pour l’usage d’héroïne dans l’année » (*Drogues et addictions, données essentielles*, Paris, Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies, 2013, p. 17).

<sup>33</sup> Loin d’avoir disparue après la « guerre à la drogue » proclamée par le royaume marocain en 1992, la culture du cannabis se poursuit dans cette région politiquement et économiquement sensible. Elle s’est même amplifiée ces trois dernières décennies, au point de faire du Maroc le premier producteur mondial de cannabis, avec plusieurs milliers de tonnes produites annuellement (P.-A. Chouvy, « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L’Espace Politique* [En ligne], 4 | 2008-1). Le dernier rapport de l’Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) confirme que les campagnes d’arrachages menées par le gouvernement marocain n’entament qu’à la marge cette production qui emploierait quelque 800 000 cultivateurs (ONUDD, World Drug Report, september 2013, <http://www.unodc.org/wdr/>).

<sup>34</sup> Plus que jamais, il est illusoire de parler de « mafia » pour désigner le banditisme marseillais. Ce mot est trop souvent utilisé comme un synonyme de « crime organisé » alors qu’il renvoie à un système criminel bien particulier (M. Kokoreff, « Mythes et réalités des économies souterraines dans le monde des banlieues populaires françaises », in M. Kokoreff, M. Peraldi, M. Weinberger, dir., *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 73-86). Faisant le bilan de la littérature

cités » se partagent les multiples trafics ou collaborent à différents étages de leurs organisations. Car si le trafic de cannabis (principalement) semble être la grande affaire des « quartiers nord » de Marseille, il ne s'agit pas de la seule activité criminelle suscitant les règlements de compte dans la période actuelle. Au final, c'est un tableau complexe également décrit par l'ancien Procureur de la République de Marseille lorsqu'il parle d'« *une réalité protéiforme, avec des jeux permanents d'alliances, d'allégeances, de trahisons, de conflits plus ou moins larvés ou au contraire affichés, en fonction des ambitions, de la maîtrise et des évolutions des marchés illicites qui les sous-tendent, des 'victoires' des uns et des 'défaites' des autres* » ; ajoutant justement que « *l'action policière et judiciaire vient perturber les projets et le développement des trafics, que ce soit sur le terrain ou par l'incarcération de tel trafiquant ou de telle figure du Milieu* »<sup>35</sup>. Une histoire qui n'est malheureusement pas près de se terminer.

Si la question des règlements de compte est à l'origine de la fixation nationale actuelle sur Marseille, cette dernière semble cependant s'être propagée progressivement à tous les types de délinquance, dans l'idée que ce serait tout un territoire et toute une population qui seraient affectés par une criminalité protéiforme et généralisée. C'est le deuxième point sur lequel il faut à présent s'attarder.

### 3. Les taux d'infraction d'atteintes aux biens et aux personnes des cinq plus grandes villes ou agglomérations françaises selon la statistique de police

Le fait est bien connu des spécialistes : les statistiques de police sont un outil très imparfait de mesure des délinquances. En effet, elles ne comptabilisent pas la totalité des faits réellement commis ou même connus mais seulement ceux qui font l'objet d'un procès-verbal transmis à la justice. Elles ont été de surcroît beaucoup fragilisées et faussées par le brutal management par le chiffre qui s'est imposé entre 2002 et 2012<sup>36</sup>. En l'absence d'autre outil généralisé sur l'ensemble du territoire, force est cependant de les utiliser, avec prudence, pour réaliser des comparaisons entre territoires.

10

---

scientifique italienne sur le sujet, C. Mattina estime que la Mafia 1) est une entreprise capitaliste à dimension internationale, 2) exerce sur un vaste territoire une autorité de type politico-institutionnel au moins partiellement légitimée par les pouvoirs publics, 3) est enracinée socialement dans des territoires où certains secteurs de la population reconnaissent son autorité (C. Mattina, « The transformations of the contemporary mafia : a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy », *International Social Sciences Journal*, 2011, 62, p. 229-245). Rien de tel n'existe à Marseille, pas plus du reste qu'en Corse.

<sup>35</sup> J. Dallest, « Les règlements de compte criminels dans la région marseillaise », intervention publique à la journée d'études de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS), Aix-en-Provence, 14 décembre 2012.

<sup>36</sup> J.-H. Matelly, C. Mouhanna, *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007 ; L. Mucchielli, « Le 'nouveau management de la sécurité' à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal / Penal Field*, Varia, mis en ligne le 28 avril 2008. URL : <http://champpenal.revues.org/document3663.html> ; J.-F. Impini, *Un mensonge d'Etat. L'imposture sécuritaire et la délinquance*, Paris, Michalon, 2013.

**Tableau 1 : taux d'infraction pour 1000 habitants pour les 5 plus grandes Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) de France métropolitaine**  
Moyenne des années 2010, 2011 et 2012

	Paris	Marseille	Lyon	Toulouse	Nice
<b>Population moyenne des CSP</b>	<b>2 243 833</b>	<b>885 834</b>	<b>990 299</b>	<b>524 038</b>	<b>348 723</b>
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	9,94	23,48	12,66	21,18	20,05
Vols simples au préjudice des particuliers	31,05	15,82	16,05	19,90	25,60
Vols avec violence sans arme	7,20	10,28	2,93	4,39	8,10
Cambriolages	5,49	9,83	7,53	10,98	10,24
Destructions et dégradations de biens	6,75	8,33	10,86	8,63	6,05
Coups et blessures volontaires	4,19	5,50	4,74	4,24	6,45
Infractions à la législation sur les stupéfiants	3,93	4,21	5,81	3,70	4,73
dont trafic de stupéfiants	0,36	0,28	0,02	0,04	0,09
Menaces de violences	2,09	3,66	2,46	2,29	2,85
Autres vols simples (à l'étalage, chantier...)	4,22	2,36	4,94	5,18	2,96
Port ou détention d'armes prohibées	1,28	1,15	1,22	0,97	0,81
Violences à dépositaires de l'autorité publique	1,20	0,96	1,14	0,65	0,97
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	1,07	0,79	0,42	0,38	0,67
Vols avec arme blanche	0,58	0,71	0,25	0,49	0,35
Violences sexuelles	0,61	0,54	0,52	0,57	0,48
Vols à main armée (armes à feu)	0,16	0,33	0,14	0,12	0,11
Prise d'otages dans un autre but, séquestrations	0,07	0,08	0,06	0,05	0,06
Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs	0,06	0,06	0,02	0,03	0,05

Source : Ministère de l'Intérieur, rapports publics 2010, 2011 et 2012 (Paris, La Documentation Française)

Note de lecture : le tableau est classé par ordre décroissant en fonction des taux d'infraction de la CSP de Marseille.

Afin de limiter les aléas annuels et de raisonner sur des données suffisamment importantes, nous avons d'abord fait la moyenne des faits constatés officiellement dans les Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) sur trois années consécutives (2010, 2011 et 2012). Nous les avons ensuite calculés en taux pour 1 000 habitants, également à partir de la population moyenne sur ces trois années. Nous avons ainsi pu comparer les chiffres officiels concernant les CSP de Paris, Marseille, Lyon, Toulouse et Nice. Ceci correspond le plus souvent non pas aux villes mais aux zones de « police d'agglomération » depuis la réforme de 2011. Dans le cas de Paris, la CSP correspond aux contours exacts de la ville. En revanche, la CSP de Lyon ne regroupe pas seulement la ville de Lyon (troisième ville de France avec une population de 484 344 habitants) mais les 18 communes qui composent le « Grand Lyon », ce qui fait doubler la population de la CSP (990 299 habitants). La CSP de Marseille est composée quant à elle de 4 communes : Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et plus récemment Septèmes-les-Vallons (octobre 2011)<sup>37</sup>. Celle de Toulouse englobe Toulouse, Colomiers, Blagnac

<sup>37</sup> La composition des CSP de Lyon et Marseille a changé en octobre 2011. Trois communes ont intégré la CSP de Lyon et une commune a intégré la CSP de Marseille. Nous avons bien entendu pris en compte ces changements à la fois dans le calcul des populations des CSP et dans celui des infractions enregistrées en considérant la période d'octobre à décembre comme un quart de l'année concernée.

et Tournefeuille. Enfin, le CSP de Nice ne comprend que la commune de Nice et celle de Villefranche-sur-Mer.

Cinq premiers constats apparaissent à la lecture du tableau 1, en ordre décroissant d'importance :

- 1 - Le taux le plus élevé dans la CSP de Marseille est celui des **vols liés à l'automobile et aux deux-roues**. Avec 23 infractions pour 1 000 habitants, ce taux est 2,3 fois plus élevé que celui de Paris. Marseille est cependant suivie de près par la CSP de Toulouse et par celle de CSP de Nice (20 infractions pour 1 000 habitants).
- 2 - La CSP de Marseille arrive également en tête de ce triste palmarès pour les **vols avec violence sans arme**, talonnée par la CSP de Nice puis celle de Paris. Les écarts avec Lyon et Toulouse sont beaucoup plus importants.
- 3 - Concernant les **vols sans violence sur les particuliers**, c'est en revanche la CSP de Paris qui arrive loin devant les autres. Celle de Nice est en seconde position et celle de Marseille est en réalité la dernière. Il est probable que cette situation distinguant la capitale de façon atypique sur ce type de vols est liée à l'importance du tourisme qui y augmente considérablement les occasions (raison pour laquelle nous avons, dans un autre travail, esquissé pour la première fois en France une analyse des taux de délinquance tenant compte non seulement de la population résidente mais également des flux touristiques <sup>38</sup>).
- 4 - En matière de **cambriolages**, le classement est encore tout autre puisque c'est la CSP de Toulouse qui se classe en premier, devant celle de Nice puis celle de Marseille.
- 5 - Enfin, en matière de **destructions-dégradations**, c'est cette fois-ci la CSP de Lyon qui arrive en tête, devant Toulouse puis Marseille.

Ces cinq premiers constats s'imposaient car, avec des taux supérieurs à 10 infractions pour 1 000 habitants, il s'agit des phénomènes de délinquance qui impactent le plus la vie des habitants du point de vue de l'institution policière qui les enregistre <sup>39</sup>. Les autres informations issues de cette source et qui peuvent intéresser la présente discussion sont les suivantes :

- 1 - En matière de **coups et blessures volontaires** (catégorie « fourre-tout » de la statistique de police, qui englobe aussi bien les violences conjugales que les bagarres entre jeunes, entre autres), ce n'est pas la CSP de Marseille qui arrive en tête mais celle de Nice.
- 2 - En matière de **trafic de stupéfiants** comme de « **criminalité organisée et délinquance spécialisée** » <sup>40</sup>, ce n'est pas la CSP de Marseille mais celle de Paris qui se classe en premier.
- 3 - La CSP de Marseille est bien en revanche la première pour ce qui concerne les **vols à main armée** (armes à feu), ainsi du reste que les **vols avec arme blanche**.
- 4 - Les CSP de Paris et Marseille font « match nul » en ce qui concerne les **homicides et tentatives d'homicides** autres que les règlements de compte entre malfaiteurs et les braquages.

Ces premiers éléments amènent à relativiser déjà fortement l'idée selon laquelle la ville de Marseille ferait figure d'exception française en matière de délinquance et de criminalité. La question des « règlements de compte entre malfaiteurs » mise à part, la cité phocéenne n'arrive en tête des grandes villes française que

---

<sup>38</sup> L. Mucchielli, E. Raquet et C. Saladino, « Délinquances et contextes sociaux en région Paca », *Etudes et Travaux de l'ORDCS*, 2012, n°1.

<sup>39</sup> Les enquêtes locales de victimation indiquent toutefois une hiérarchie de victimation différente, ce qui est logique dans la mesure notamment où les problèmes les plus répandus (l'agressivité verbale et le vandalisme sur les voitures) sont aussi ceux qui font le moins l'objet de plaintes.

<sup>40</sup> Cette dernière catégorie englobe notamment les braquages (banques, bijouteries, fourgons blindés, etc.), les trafics de véhicules volés, les trafics de faux documents et les trafics d'armes. Elle relève en partie du travail de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO).

pour les « vols liés à l'automobile et aux deux-roues » et les « vols avec violence sans arme ». Reste à présent à comprendre les racines du niveau néanmoins très élevé de difficultés rencontrées sur ce littoral méditerranéen.

#### 4. Un contexte socio-économique particulièrement lourd

« Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes font partie des départements dans lesquels les inégalités de niveau de vie sont les plus marquées. Dans les Alpes-Maritimes, le niveau de vie des plus aisés est un des plus élevés de métropole. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est le niveau de vie des plus défavorisés qui est particulièrement faible »<sup>41</sup>.

« Marseille est d'abord la capitale d'une région exceptionnellement riche, puisqu'elle figure au premier rang des régions françaises de province pour la collecte de l'impôt sur les grandes fortunes. (...) Mais une autre donnée caractérise la région : le poids tout aussi exceptionnel des ménages à très bas revenus au sein de sa population »<sup>42</sup>.

A côté de la question du banditisme déjà évoquée, la cité phocéenne présente une deuxième caractéristique fondamentale, sans laquelle on ne saurait comprendre l'ampleur des problèmes discutés. Marseille est une ville qui, comme beaucoup d'autres sur le pourtour méditerranéen y compris en France, n'a que très partiellement suivi le modèle parisien d'expulsion des pauvres depuis le centre-ville vers les « banlieues ». L'une des explications réside dans la géographie physique de la ville, plusieurs barrières montagneuses la séparant de son arrière-pays et la tournant fondamentalement vers la mer<sup>43</sup>. A Marseille, les banlieues sont dans la ville et les pauvres sont dans la ville. Ils peuplent principalement les fameux « quartiers nord », mais aussi plusieurs enclaves situées dans les quartiers sud, relativisant ainsi un peu la forte et classique opposition sociale entre nord et sud<sup>44</sup>. Même si Marseille s'est « gentrifiée » au cours des dernières décennies avec une croissance des classes moyennes et supérieures, ces pauvres demeurent néanmoins très nombreux, héritage lointain de l'explosion économique et urbaine de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Marseille fut historiquement une ville ouvrière, à la fois portuaire et industrielle, « une ville de main d'œuvre, dont la principale richesse réside dans la force des bras et l'endurance des corps »<sup>45</sup>. De là les nombreux flux de migrants qui ont permis son développement, en provenance des campagnes et des montagnes pauvres de France, puis surtout des régions pauvres d'Italie, plus tard de celles des pays du Maghreb et d'autres pays encore.

13

#### **ZUS et CUCS : les mesures de l'exclusion et des inégalités**

La région PACA fait partie des plus concernées par la politique de la ville, avec un million de personnes vivant dans un des 282 quartiers faisant l'objet d'un « Contrat Urbain de Cohésion Sociale » (CUCS), soit un habitant

<sup>41</sup> L. Bresson, M. Martin, « En Paca, 805 500 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010 », *Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, Synthèse Flash*, 2013, n°59.

<sup>42</sup> A. Donzel, « Marseille, une métropole duale ? », *Faire Savoirs*, 2005, n° 5, p. 13.

<sup>43</sup> M. Roncayolo, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Editions de l'EHESS, 1996.

<sup>44</sup> A. Donzel, T. Bresson, « La métropole marseillaise et ses fractures », in P. Langevin et J.-C. Juan (dir.), *Marseille, une métropole entre Europe et méditerranée*, Paris, La Documentation Française, 2007.

<sup>45</sup> C. Regnard-Drouot, *Marseille la violente*, Op.cit., p. 16.

sur cinq contre un sur huit en moyenne nationale <sup>46</sup>. Les Bouches-du-Rhône sont particulièrement concernées du fait de la concentration de la pauvreté à Marseille. Dans la ville, quelques 410 000 personnes vivent dans un quartier faisant l'objet d'un CUCS, soit quasiment la moitié (48 %) de la population.

Près de 26 % de la population (et 35 % des moins de 15 ans) vit même dans ce que l'INSEE appelle les « zones urbaines sensibles » (ZUS). Il s'agit selon la définition officielle de « territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires ». Le poids démographique de la jeunesse, l'importance des logements HLM, de la précarité, du chômage, du nombre de personnes peu ou pas diplômées ou encore de la population immigrée en sont des caractéristiques classiques. En 2006, l'INSEE estimait que près de 4 millions et demi de personnes vivaient dans quelque 750 ZUS, soit environ 7 % de la population française. Et, à nouveau, ces quartiers sont particulièrement nombreux dans la région PACA (qui compte 48 ZUS), dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille (qui compte 12 ZUS).

Enfin, l'INSEE a construit une typologie des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur 8 catégories, la dernière, celle des territoires les plus en difficulté, compte 36 quartiers en région PACA dont 25 à Marseille. Dans les plus difficiles, la situation est la suivante : la moitié des habitants de ces quartiers déclarent moins de 520 € par mois et par unité de consommation. Ces quartiers sont en outre en fort décalage avec leur voisinage immédiat : les revenus de leurs habitants y sont inférieurs en moyenne de moitié. Plus jeunes, ces habitants cumulent les difficultés : les trois quarts des 15-34 ans sortis des études n'ont pas le baccalauréat, le taux d'activité y est très faible (56 % fin 2009 contre 72 % pour la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine) et 83 % de la population en emploi est employé ou ouvrier en 2007. Les ménages de grande taille y sont également surreprésentés. Enfin, ces résidents sont majoritairement locataires, le plus souvent dans un logement HLM <sup>47</sup>. Toute la violence sociale de ces inégalités ressort déjà clairement à travers ces données officielles. Le tableau 2 synthétise la plupart de ces données. Il y manque toutefois bien d'autres indicateurs de bien-être, notamment en matière de santé physique et mentale, et de qualité de vie en général <sup>48</sup>.

14

En synthèse, du point de vue sociologique, on peut caractériser ces territoires par l'ampleur des mécanismes d'exclusion voire de « ghettoïsation » qui y frappent la population, dans une double dimension matérielle (situation socio-économique, équipements, services publics) et morale ou psychologique (stigmatisation, discriminations, mal-être) <sup>49</sup>. En d'autres termes, les habitants de ces quartiers cumulent fréquemment un triple déficit d'insertion socio-économique, de citoyenneté et de qualité de vie générale individuelle et collective.

<sup>46</sup> S. Chéron, D. Dotta, J. Pougnaud, J.-C. Jaillet, « Quartiers prioritaires. Des situations de précarité plus hétérogènes qu'en France métropolitaine », *INSEE Analyses PACA*, 2012, n°24.

<sup>47</sup> *Ibid.* On remarquera à la lecture du tableau 2 que, contrairement à une idée très répandue, ce n'est pas le taux de familles monoparentales qui distingue les ZUS mais celui des familles nombreuses. Les quartiers nord de Marseille et la ville de Paris présentent ainsi le même taux (18 %) de familles monoparentales. Mais ces dernières n'appartiennent pour la plupart pas aux mêmes milieux sociaux. Façon de rappeler que la monoparentalité n'est pas en soi un indicateur de risque ou même de fragilité. C'est bien plutôt la précarité qu'elle accompagne voire qu'elle aggrave qui l'est (cf. L. Mucchielli, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et société*, 2001, 2, p. 209-228).

<sup>48</sup> A titre d'exemple, évoquons la question de l'enclavement des quartiers nord de Marseille, entretenu par les élus locaux. C'est ainsi que la construction du nouveau Tram de Marseille, inauguré en 2007, a eu notamment pour caractéristique d'éviter soigneusement de relier le centre-ville aux quartiers nord, doublant même dans certains cas les lignes de métro déjà existantes, ajoutant ainsi à l'exclusion des uns le double bénéfice des autres (sur la sociologie des élus marseillais, cf. M. Peraldi, M. Samson, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte, 2005, p. 34sqq).

<sup>49</sup> Cf., entre autres, R. Castel, « La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales HSS*, 2006, 4, p. 777-808 ; L. Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 2006 ; D. Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008 ; et une discussion générale dans L. Mucchielli, « Pour une sociologie politique des émeutes en France », in J.-L. Olive, L. Mucchielli et D. Giband, dir., *État d'Émeutes, État d'Exception : retour à la question centrale des périphéries*, Perpignan, Presses de l'Université de Perpignan, 2010, p. 127-173.

**Tableau 2** : comparaison entre la ZUS Nord Littoral, la ville de Marseille et la ville de Paris

	ZUS Nord Littoral	Marseille	Paris
Population municipale 2009	<b>14 804</b>	<b>850 602</b>	<b>2 234 105</b>
Population en ZUS	100 %	26 %	6 %
Population des moins de 25 ans	40 %	32 %	28 %
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée en 2009	78 %	27 %	27 %
Taux d'activité des 15-64 ans en 2009	51 %	62 %	76 %
Taux d'activité des 15-24 ans en 2009	<i>inconnu</i>	35 %	38 %
Taux de chômage des 15-64 ans en 2009	25 % *	17 %	11 %
Taux de chômage des 15-24 ans en 2009	40 % *	30 %	18 %
Part de la population à bas revenus 2009	33 %	-	9 %
Revenu par unité de consommation médian 2010 (en euros)	8 821	16 456	25 044
% de foyers fiscaux non imposables 2009	62 %	47 %	29 %
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	59 %	17 %	17 %
Taux de scolarisation des 16-24 ans	62 %	69 %	76 %
Dernier diplôme obtenu chez les 15 ans et plus			
aucun diplôme ou diplôme niveau inférieur BAC	61 %	58 %	31 %
diplôme niveau BAC	9 %	16 %	15 %
diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	6 %	26 %	54 %
Familles monoparentales dans l'ensemble des ménages	18 %	13 %	18 %
Famille de 4 enfants ou plus (âgés de moins de 25 ans)	10 %	4 %	3 %

Source : INSEE, RRP2006, RRP2009, exploitation principale et exploitation complémentaire

\* = pour l'ensemble des quartiers nord de Marseille

Note : la ZUS « Nord Littoral » comprend les quartiers de Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellanne, Le Vallon, et Mourepiane. Nous l'avons choisie car c'est l'un des ensembles de cités les plus connus de Marseille (en raison notamment du lieu de naissance de l'icône footballistique Zinedine Zidane). La Castellanne, Plan d'Aou et La Bricarde, construites en enfilade le long d'une colline, entre 1969 et 1973, forment même un sous-ensemble appelé parfois les « trois cités » (cf. N. Roudil, *Usages sociaux de la déviance. Habiter la Castellanne sous le regard de l'institution*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 8-9). Cependant, certaines ZUS marseillaises présentent des indicateurs sociaux encore plus alarmants. Citons par exemple la ZUS de Malpassé/Saint Jérôme (la plus importante de la ville en nombre d'habitants) pour les indicateurs de pauvreté tel que le revenu médian par unité de consommation qui était seulement de 5 626 euros en 2009 (S. Thyron, *Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les quartiers prioritaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Lille, COPAS, 2012, p. 20).



## **La situation particulièrement difficile de la jeunesse, ses liens avec les phénomènes de délinquance**

L'INSEE n'indique hélas plus aujourd'hui les taux de chômage au niveau des ZUS mais se réfère aux catégories de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, publiant des données parfois difficiles à interpréter. Et ce lors même que la situation de l'emploi s'est encore dégradée depuis la crise de fin 2008. D'autres études confirment cependant les tendances classiquement constatées : « la situation de l'emploi est également préoccupante. Le taux de chômage avoisine les 25 % (soit un niveau plus élevé que pour la moyenne des CUCS et de Marseille) sachant que plus d'un tiers des chômeurs le sont depuis plus d'un an et que l'évolution des demandeurs d'emploi a augmenté de manière significative entre 2008/2009 (+ 17 %). La situation des jeunes est d'ailleurs particulièrement préoccupante tant en nombre (plus de 1 200 jeunes demandeurs d'emploi en 2009 et un taux de chômage des jeunes de 38 %) qu'au regard de l'évolution de la demande d'emploi des jeunes entre 2008 et 2009 (+ 24 %) »<sup>50</sup>. Les études sur la pauvreté des enfants (et notamment dans les familles nombreuses déjà évoquées) signalent également leur importance bien supérieure en région PACA par rapport à la région parisienne ou à la région Rhône-Alpes, et à Marseille par rapport à Paris et Lyon<sup>51</sup>.

Le tableau 2 donne également une série d'indicateurs relatifs à la scolarisation et au niveau de diplôme, qui soulignent tous les écarts négatifs très importants caractérisant ici aussi les jeunes habitant en ZUS. Ajoutons que, dans les CUCS « Littoral nord »<sup>52</sup>, 71 % des quelques 6 700 élèves scolarisés en primaire et 90 % des quelques 4 000 collégiens sont en zones d'éducation prioritaire<sup>53</sup>. On assiste ici comme ailleurs à des phénomènes de ghettoïsation scolaire<sup>54</sup>. Par ailleurs, les phénomènes de déscolarisation concerneraient environ 10 % des grands adolescents de 15-17 ans et seule la moitié des jeunes serait encore scolarisée après 18 ans.

16

Fort de cette connaissance du contexte social, nous pouvons maintenant revenir au point de vue policier et judiciaire et essayer de comprendre pourquoi une (petite) partie des habitants de ces quartiers sont responsables d'une partie significative de la délinquance enregistrée. Ceci correspond d'abord à une réalité sociale : certaines formes de délinquances juvéniles et de délinquances plus ou moins organisées y sont plus intenses, la délinquance juvénile, dans ses formes les plus dures, procédant généralement du cumul de fragilités familiales, de la marginalisation scolaire, de l'absence de travail et de l'influence négative des sociabilités dans le quartier d'habitat<sup>55</sup>. Mais c'est aussi une construction policière et judiciaire : ces habitants, surtout lorsqu'ils sont d'origine étrangère, et plus encore s'ils sont de nationalité étrangère, sont l'objet de pratiques discriminatoires à tous les étages du système pénal<sup>56</sup>. Au bout du compte, les habitants des ZUS sont clairement « surreprésentés » dans les statistiques pénales, à commencer par les statistiques

---

<sup>50</sup> S. Thyron, *Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les territoires prioritaires de la politique de la ville en région PACA. Monographie : Marseille Littoral Nord*, Lille, COPAS, 2012, p. 15-16.

<sup>51</sup> C. Toutalieu et al., « Vivre la pauvreté quand on est un enfant », *Cahiers du DROS*, 2012, n°12.

<sup>52</sup> A cheval sur les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, ce territoire comprend les quartiers de La Cabucelle, Saint-Louis, La Viste, Séon, Notre-Dame Limite et La Savine.

<sup>53</sup> S. Thyron, *Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les territoires prioritaires de la politique de la ville en région PACA*, Op.cit., p. 16.

<sup>54</sup> Felouzis G., Liot F., Perroton J., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil, 2005.

<sup>55</sup> L. Mucchielli, « Une activité délinquante à défaut d'emploi ? », *Chroniques du travail*, 2012, n°2, p. 33-51.

<sup>56</sup> Cf. une analyse synthétique de tout cela dans L. Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 2011.

de police. Dès lors, les comparaisons entre territoires perdent une partie de leur sens si elles ne tiennent pas compte de ce phénomène. Or, et c'est le point où nous souhaitons en venir, *si Marseille compte 26 % de sa population (et 35 % des moins de 15 ans) vivant dans des quartiers classés ZUS, ce n'est le cas que de 6 % des habitants de Paris*. La comparaison est donc vidée de son sens. Pour qu'elle en retrouve, il faudrait en quelque sorte réintégrer ou ajouter à la population parisienne actuelle ses banlieues ou ses pauvres.

### **Et si Paris avait elle aussi des « quartiers nord » ?**

En toute rigueur, on ne peut naturellement pas réaliser une telle expérience sociologique. Il est toutefois légitime de faire l'hypothèse que si la population parisienne comptait elle aussi un bon quart de sa population en ZUS, les résultats en matière d'enregistrements policiers seraient en partie différents. Pour étayer ce raisonnement, nous avons comparé Marseille à un ensemble composé de Paris et de la Seine-Saint-Denis. L'ajout de ce dernier département (le plus pauvre de France, peuplé d'environ 1,5 million de personnes) ne suffit pas à rendre les deux ensembles comparables au regard du pourcentage de population vivant en ZUS. L'ensemble composé de Paris et de la Seine-Saint-Denis présente en effet un pourcentage de population vivant en ZUS de 12 %. On a donc ainsi fait doubler le seul taux parisien. Mais on reste loin des 26 % marseillais. La lecture du tableau 3 indique cependant que cela suffit à indiquer la tendance qui ressort de ce petit calcul et qui est bien la diminution des écarts entre la cité phocéenne et l'ensemble francilien ainsi constitué. Cette tendance se vérifie en effet sur la totalité des indicateurs : aussi bien les atteintes aux personnes (coups et blessures volontaires, vols à main armée, vols avec violence, séquestrations, menaces) que les atteintes aux biens (vols liés à l'automobile et aux deux roues, vols simples, autres vols, cambriolages, destructions-dégradations).

17

**Tableau 2** : comparaison de taux de délinquance entre Marseille, Paris et un ensemble composé de Paris + la Seine-Saint-Denis

	Marseille	Paris	Paris + Seine Saint Denis	Seine Saint Denis
Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs	0,06	0,06	0,06	0,06
Coups et blessures volontaires	5,50	4,19	4,84	5,81
Prise d'otages dans un autre but, séquestrations	0,08	0,07	0,08	0,10
Violences à dépositaires de l'autorité publique	0,96	1,20	1,14	1,07
Vols à main armée (armes à feu)	0,33	0,16	0,21	0,29
Vols avec violence sans arme	10,28	7,20	7,66	8,32
Menaces de violences	3,66	2,09	2,43	2,92
Cambriolages	9,83	5,49	6,33	7,56
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	23,48	9,94	13,56	18,89
Vols simples au préjudice des particuliers	15,82	31,05	23,70	12,85
Autres vols simples (à l'étalage, chantier...)	2,36	4,22	3,60	2,69
Destructions et dégradations de biens	8,33	6,75	8,35	10,70
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	0,79	1,07	1,05	1,01
Infractions à la législation sur les stupéfiants	4,21	3,93	4,38	5,04
dont trafic de stupéfiants	0,28	0,36	0,42	0,50
Port ou détention d'armes prohibées	1,15	1,28	1,14	0,94

Source : Ministère de l'Intérieur, rapports publics 2010, 2011 et 2012

## Pour conclure

L'implantation historique du banditisme liée à la géographie de la ville, sa nature portuaire et sa situation de carrefour méditerranéen dans la circulation des biens et des personnes constituent une première caractéristique de Marseille. L'ampleur des mécanismes d'exclusion socio-économique et des inégalités qui la rongent forme la seconde. Et ils se sont encore accrus depuis la crise de fin 2008<sup>57</sup>. Ces deux éléments fournissent des clefs importantes pour comprendre pourquoi les phénomènes de délinquance y sont particulièrement aigus, et pourquoi certains comportements criminels semblent plus fréquents ces dernières années. D'autres pistes seraient probablement à creuser, du côté de la gouvernance politique locale comme du fonctionnement des services de l'Etat. Rien toutefois ne semble pouvoir justifier un traitement politique et un traitement médiatique tendant à faire de Marseille une sorte d'exception ou même d'anomalie française. Il serait beaucoup plus pertinent et productif d'y voir plutôt une sorte de miroir grossissant de réalités humaines et sociales largement répandues en France et ailleurs dans le monde.

Terminons en indiquant que les effets pervers de cette surexposition politico-médiatique sont nombreux. Nous pouvons en identifier au moins trois. Le premier est l'effet de stigmatisation qui pèse sur tout un territoire et une population et peut avoir d'innombrables conséquences dans les décisions collectives (par exemple décider ou pas de développer à tel endroit tel projet privé ou public) comme dans la vie quotidienne de chacun (par exemple modifier ses habitudes de déplacement pour éviter de passer à proximité de tel ou tel endroit)<sup>58</sup>. Le second est le renforcement de certains des comportements délinquants dénoncés, au terme d'un paradoxe qui n'est qu'apparent : plus la société désigne certains de ses membres comme dangereux et leur montre qu'elle a peur d'eux, plus ces derniers risquent de se prendre au jeu de ressembler à l'image effrayante et du même coup très puissante qu'on leur a ainsi assignée. La sociologie américaine a analysé dès la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ce genre de « prédiction créatrice » ou « prophétie auto-réalisatrice »<sup>59</sup>. Ajoutons que ces mécanismes sont peut-être d'autant plus forts à Marseille qu'un imaginaire à la fois violent et romantique du « bandit social » ou du « bandit justicier » irrigue depuis très longtemps les représentations de la jeunesse et ne fait que se renforcer au gré des mises en scène politiques, médiatiques et fictionnelles du « Marseille-Chicago » évoquées en introduction de ce texte<sup>60</sup>. Enfin, le troisième effet est politique. A quelques mois des élections municipales, on peut faire l'hypothèse que cette obnubilation et cette surenchère sécuritaires (qui ne sont pas sans rappeler la période électorale ayant précédé l'élection présidentielle de 2002) risquent fort de contribuer à la progression électorale de l'extrême droite en France.

Laurent MUCCHIELLI

Directeur de recherche au CNRS

Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (UMR 7305, CNRS et Aix-Marseille Université)

Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS)

Courriel : [mucchielli@mms.h.univ-aix.fr](mailto:mucchielli@mms.h.univ-aix.fr)

<sup>57</sup> Cf. notamment C. Toutaliam et al., « Baromètre social 2011. Une situation sociale toujours dégradée », *Les cahiers du DROS*, 2012, n°13.

<sup>58</sup> Dans son rapport de recherche, C. Borrelli (*Marseille : violences et médias*, Rapport de recherche, Aix-Marseille Universités, 2013) interroge des acteurs locaux et met en évidence les multiples conséquences négatives qui ont suivi la diffusion en septembre 2012 d'un reportage de l'émission « Zone interdite » de la chaîne de télévision M6, reportage consacré au trafic de cannabis dans une cité marseillaise aisément reconnaissable.

<sup>59</sup> R. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, p. 140sq.

<sup>60</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage classique de E. Hobsbawm, *Les Bandits*, Paris, Zones, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. 1969).

## Bibliographie

- Attard M.-F., (1997), *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement.
- Auda G., (2005), *Bandits corses : des bandits d'honneur au grand banditisme*, Paris, Michalon.
- Auda G., (2013), *Les belles années du « Milieu » (1940-1944). Le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*, Paris, Michalon.
- Borrelli C., (2013), *Marseille : violences et médias*, Rapport de recherche, Aix-Marseille Universités (sous la direction de L. Mucchielli).
- Boura O., (1998), *Marseille ou la mauvaise réputation*, Paris, Arléa.
- Bresson L., Martin M., (2013), « En Paca, 805 500 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010 », *Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, Synthèse Flash*, n°59.
- Briquet J.-L., (2008), « Violence politique et affairisme criminel en Corse. La question de la 'dérive mafieuse' du mouvement nationaliste », in Briquet J.-L., Favarel-Garrigues G. (dir.), *Milieus criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'Etat*, Paris, Karthala, p. 251-281.
- Castel R., (2006), « La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales HSS*, 4, p. 777-808.
- Chéron S., Dotta D., Pognard J., Jaillet J.-C., (2012), « Quartiers prioritaires. Des situations de précarité plus hétérogènes qu'en France métropolitaine », *INSEE Analyses PACA*, n°24.
- Chouvy P.-A., (2008), « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace Politique* [En ligne], 4.
- Colombié T., (2012), *La French Connection, Les entreprises criminelles en France*, Paris, Editions Non Lieu.
- Colombié T., (2013), *Les héritiers du milieu. Au cœur du grand banditisme, de la Corse à Paris*, Paris, La Martinière.
- Cordeau G., (1989), « Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de compte », *Criminologie*, 2, p. 13-34.
- Dallest J., (14 décembre 2012), « Les règlements de compte criminels dans la région marseillaise », intervention publique à la journée d'études de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS), Aix-en-Provence.
- Donzel A., (2005), « Marseille, une métropole duale ? », *Faire Savoirs*, 2005, n° 5, p. 13-20.
- Donzel A., Bresson T., (2007), « La métropole marseillaise et ses fractures », in P. Langevin et J.-C. Juan (dir.), *Marseille, une métropole entre Europe et méditerranée*, Paris, La Documentation Française.
- Felouzis G., Liot F., Perroton J., (2005), *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil.
- Follorou J., Nouzille V., (2ème éd 2009), *Les parrains corses*, Paris, Fayard.

Hobsbawm E., (2008), *Les Bandits*, Paris, Zones, (1<sup>ère</sup> éd. 1969).

Impini J.-F., (2013), *Un mensonge d'Etat. L'imposture sécuritaire et la délinquance*, Paris, Michalon.

Kokoreff M., (2007), « Mythes et réalités des économies souterraines dans le monde des banlieues populaires françaises », in Kokoreff M., Peraldi M., Weinberger M., dir., *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 73-86.

Lapeyronnie D., (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.

Marchand A., (2012), « La French Connection, entre mythes et réalités », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 115, p. 89-102.

Matelly J.-H., Mouhanna C., (2007), *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.

Mattina C., (2011), « The transformations of the contemporary mafia : a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy », *International Social Sciences Journal*, 62, p. 229-245.

Merton R., (1965), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon.

Montel L., (décembre 2008), *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, Thèse de l'Université Paris X-Nanterre.

Montel L., (2012), « Le Chicago français ? Marseille dans *Détective* (1928-1939) », in Amalvi C., Piot C. et Lafon A., dir., *Le Midi, les Midis dans la IIIe République (1870-1940)*, Nérac, Editions d'Albret, p. 173-188. 20

Mucchielli L., (2001), Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et société*, 2, p. 209-228.

Mucchielli L., (2006), « L'élucidation des homicides : de l'enchantement technologique à l'analyse du travail des enquêteurs de police judiciaire », *Déviance et société*, 1, p. 91-119.

Mucchielli L., (2008), « Le 'nouveau management de la sécurité' à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal / Penal Field*, Varia, URL : <http://champpenal.revues.org/document3663.html>

Mucchielli L., (2009), « Les homicides dans la France contemporaine : évolution, géographie et protagonistes (1970-2007) », in L. Mucchielli, P. Spierenburg (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Age à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 131-162.

Mucchielli L., (2010), « Pour une sociologie politique des émeutes en France », in Olive J.-L., Mucchielli L. et Giband D., dir. *État d'Émeutes, État d'Exception : retour à la question centrale des périphéries*, Perpignan, Presses de l'Université de Perpignan, p. 127-173.

Mucchielli L., (2011), *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard.

Mucchielli L., (2012), « Une activité délinquante à défaut d'emploi ? », *Chroniques du travail*, n°2, p. 33-51.

Mucchielli L., (2013), « Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 6, p. 1-32.

- Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., (2012), « Délinquances et contextes sociaux en région Paca », *Etudes et Travaux de l'ORDCS*, n°1.
- OFDT, (2013), *Drogues et addictions, données essentielles*, Paris, Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies.
- Peraldi M., Samson M., (2005), *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte.
- Pierrat J., (2003), *Une histoire du milieu. Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, Paris, Denoël.
- Regnard C., (2012), « L'histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, n°2.
- Regnard C., (2013), « Violences de Marseille, violences à Marseille », in Jeanneney J.-N. (dir.), *L'actualité au regard de l'histoire. De l'affaire Merah à l'élection du pape François*, Paris, Autrement/ Le Monde, p. 135-154.
- Regnard-Drouot C., (2009), *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Roncayolo M., (1996), *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Roudil N., (2010), *Usages sociaux de la déviance. Habiter la Castellane sous le regard de l'institution*, Paris, l'Harmattan. 21
- Sainte C., (12 août 2013), « Marseille fait face à de nouveaux bandits », *Le Parisien*.
- Témime E., (1999), « La légende noire de Marseille », *L'histoire*, n°230, p. 28-29.
- Temime E., (2006), *Histoire de Marseille*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2006.
- Thyryon S., (2012), *Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les territoires prioritaires de la politique de la ville en région PACA. Monographie : Marseille Littoral Nord*, Lille, COPAS, p. 15-16.
- Thyryon S., (2012), *Évaluation des actions concourant à la réussite scolaire et éducative dans les quartiers prioritaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Lille, COPAS.
- Toutalian C. et al., (2012), « Vivre la pauvreté quand on est un enfant », *Cahiers du DROS*, n°12.
- Toutalian C. et al., (2012), « Baromètre social 2011. Une situation sociale toujours dégradée », *Les cahiers du DROS*, n°13.
- Wacquant L., (2006), *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte.



### Collection « Etudes et travaux de l'ORDCS »

N°1 (février 2012), Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., *Délinquances et contextes sociaux en région PACA*

N°2 (mars 2012), Regnard C., *L'histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches*

N°3 (avril 2012), Raffin V., *L'homicide conjugal : état des connaissances et projet de recherche en région PACA*

N°4 (mai 2012), Duport C., *Trafics de drogue à Marseille : un bilan des recherches*

N°5 (mars 2013), Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., *Etude des « victimations sensibles » en région PACA : violences commises au sein du ménage ou en dehors du ménage*

N°6 (avril 2013), Mucchielli L., *Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane*

N°7 (juillet 2013), Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., *Victimation et sentiment d'insécurité dans une petite ville de l'agglomération marseillaise*

22

#### **Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux**

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue Château de l'horloge

13094 Aix-en-Provence cedex 2

Dépôt légal : 1er trimestre 2012

ISSN 2258-5192